

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUESExtrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 25 juin 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Bernard CAUDAL, , Mme Annie HUS, Mme Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESENS , M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN)

N° 20-2-15

Affaires Juridiques

Acquisition d'un immeuble sis
26 rue de la Poste

Cadastrées sections BV n°100 et 101

Rapport de M. P. ZIMMERMANN,
Premier Adjoint

Dans le cadre de sa stratégie foncière laquelle vise notamment à répondre aux orientations du PLH, aux obligations de la loi SRU et à sa volonté de maîtriser la qualité environnementale des futurs projets d'habitat, la commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition de deux parcelles appartenant à l'indivision Dupré.

Sises au 26 rue de la Poste, ces deux parcelles accolées, classées en UAR 1.1 au PLU2, forment une superficie totale de 1276 m² :

- cadastrée en BV n°100, la parcelle construite mesure 616 m² ;
- cadastrée en BV n°101, la parcelle non construite mesure 571 m².

Le service des Domaines a évalué les 23 et 24 octobre 2019 la globalité de ce bien avec une marge de 10% au prix de 482 000€.

Plusieurs riverains sont déjà intéressés pour leur acquisition et sont prêts à signer des promesses de vente pour un montant nettement supérieur.

La commune a pour objectif d'y réaliser une opération immobilière comprenant du logement locatif social (environ 6 à 8 logements).

Souhaitant maîtriser l'avenir et la qualité de ce site situé en plein centre bourg, la ville a décidé, après négociation avec les propriétaires, de proposer l'acquisition de ce bien au prix de 525 000 €.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal à :

- décider l'acquisition de l'immeuble sis au 26 rue de la Poste moyennant un prix fixé à 525 000 €, ainsi que les frais inhérents ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CG du 16 juin 2020

Présents :	32
Pouvoir :	1
Votants :	33
Abstentions :	2 (A.Hibon, H. Robert)
Exprimés :	31
Contre :	3 (D. Freté, N.Carlin, L.Naessens)
Pour :	28

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire



P. ZIMMERMANN